



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Val-de-Marne

# BESOIN D'UNE AIDE FINANCIÈRE ?

## La CPAM du Val-de-Marne peut vous aider.

Aujourd'hui chacun d'entre nous peut rencontrer des difficultés financières, rendant difficile la réalisation des soins dont il a besoin.



Pour bénéficier d'une aide financière, sous conditions de ressources, envoyez le formulaire disponible sur ameli en flashant ce code, à :

*CPAM du Val-de-Marne  
Service des Aides Financières Individuelles  
94031 CRÉTEIL Cedex*

## QUI EST CONCERNÉ ?

Vous, ou vos ayants droits, pouvez bénéficier de ces aides sous réserve :



D'être affilié à la CPAM  
du Val-de-Marne



D'avoir de faibles  
ressources



De rencontrer des difficultés  
liées à un problème de santé

## > Quelles sont les aides ?

L'action sanitaire et sociale de l'Assurance Maladie peut vous permettre de bénéficier d'une aide financière ponctuelle, en complément des prestations (remboursement des soins, indemnités journalières...) habituellement versées.

- Aide pour faciliter l'accès à une complémentaire
- Aide pour faciliter l'accès aux soins
- Aide pour des séances de psychologie, de psychomotricité
- Aide à la pratique d'une activité physique adaptée
- Aide aux frais liés à l'utilisation de dispositifs médicaux ou appareillage
- Aide pour le maintien à domicile

## > Comment sont accordées ces aides ?

Ces aides exceptionnelles sont attribuées par la **Commission Sociale de la CPAM du Val-de-Marne** après examen de la demande (ressources, charges, composition de la famille ...)

Pour certaines demandes, une évaluation sociale est nécessaire. Elle est réalisée par un travailleur social.

**RETROUVEZ LE DÉTAIL DE TOUTES CES AIDES  
DANS LE CATALOGUE DÉDIÉ**

